



Commune de Jalhay

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Olivier LUXEN demeurant Neufmarteau 10 à 4845 Sart.

Le terrain concerné est situé Neufmarteau, 10 à 4845 Sart et cadastré division 1, section A n°868H.

Le projet est de type : la construction d'un abri/remise, et présente les caractéristiques suivantes :

La remise prévue, de 8 m², auvent compris, est accolée à la façade avant et contre la propriété voisine, dans le but de créer un espace de rangement pour vélos et stockage de sacs à pellets.

Avis obligatoire, enquête publique en vertu de l'article D.IV.6 du CoDT : Un permis d'urbanisme ou un certificat d'urbanisme n° 2 peut être octroyé en dérogation au plan de secteur pour les constructions, les installations ou les bâtiments existants avant l'entrée en vigueur du plan de secteur ou qui ont été autorisés, dont l'affection actuelle ou future ne correspond pas aux prescriptions du plan de secteur lorsqu'il s'agit d'actes et travaux de transformation, d'agrandissement, de reconstruction ainsi que d'une modification de destination et de la création de logement visées à l'article D.IV.4, alinéa 1er, 6^e et 7^e. Les aménagements accessoires et complémentaires aux constructions, installations et bâtiments précités et isolés de ceux-ci peuvent également être autorisés.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 ;
- Le jeudi 18/12/2025 de 17h à 20h00 ;

L'enquête publique est ouverte le 09 décembre 2025 et clôturée le 23 décembre 2025.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@jalhay.be ;
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202500079/5354/2025**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **23 décembre 2025** de 14h00 à 14h30 à Jalhay, Rue de la Fagne 46, salle du Collège.

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 21/11/2025

Par le Collège communal,

La Directrice générale,

B. ROYEN



La Bourgmestre,



V. VANDEBERG